

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Réunion du Bureau du 9 février 1921

M. Fargier préside.

Situation financière. — M. Pressensé, trésorier, donne lecture de la situation financière ; du détail des dépenses et des recettes, il résulte que l'« Union » a en caisse en ce moment 63 fr. 90.

M. Fargier dit qu'il faudrait pouvoir envoyer un délégué à Paris, où doit se tenir, les 14 et 15 courant, une réunion intéressante.

Il espère que les résultats de la Coopérative telle qu'elle est actuellement formée permettront :

1° D'envoyer à Paris des délégués chaque fois qu'il se tiendra une Assemblée ou un Congrès des Syndicats de Travailleurs chrétiens ;

2° D'établir d'ici quelque temps à notre Maison syndicale un restaurant coopératif ;

3° D'y établir aussi sous peu une Maison de Famille pour jeunes gens.

Tout est déjà prévu en vue des deux organisations précitées.

Fusionnement. — M. Fargier nous informe qu'il est décidé que « Les Amis des Libertés » vont établir leur siège social à notre Maison Syndicale. Nous y trouverons un grand avantage, car ils nous apportent du matériel : bancs, chaises, etc. — Ils évoluent en venant avec nous, et adoptent une manière de voir absolument syndicale. Sous leurs auspices seront faits les cours-conférences dont il a déjà été question, et auxquels nos Commissions d'études auront tout à gagner.

C'est comme Cercle d'Etudes Sociales qu'ils viennent chez nous, tout en conservant leur nom.

Les « Amis des Libertés » avaient comme locataire le « Secrétariat des Familles », qui demande à venir aussi chez nous. M. Fargier pose comme condition qu'il devienne Conseil juridique de nos Syndicats.

Divers. — Distribution des récompenses aux Apprentis et Ouvriers des diverses Corporations. — M. Pressensé rend compte de cette cérémonie, où il était délégué par l'Union Départementale, et où nos jeunes ouvriers et apprentis ont eu un vrai succès ; en particulier le premier prix pour la plomberie-zinguerie-couverture a été attribué à l'un d'entre eux.

M. Pressensé propose qu'il soit à l'avenir attribué un prix au nom de l'« Union » ; ce serait pour nous une excellente réclame. — Cette motion est approuvée. Ce prix consistera en livres techniques ou en un livret de Caisse d'Épargne.

Réunion du Comité National, les 15 et 16 janvier. — M. Pressensé était délégué à Paris par l'« Union » pour assister à cette réunion.

Il nous informe qu'il va être formé un Comité d'entente entre les deux Syndicats féminins de Paris : rue de l'Abbaye et rue de Sèze ;

Que la situation financière de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, pour l'exercice qui vient de se clore, se solde par un déficit de 12.000 francs, déficit comblé par le Syndicat de Paris ;

Que la cotisation à verser à la Confédération est de 2 francs par membre pour les Syndicats d'hommes et de 1 franc pour les Syndicats de dames, cette cotisation étant à la charge des Unions Régionales. La cotisation fédérale de 0 fr. 25 reste à la charge des Syndicats, qui devront en faire eux-mêmes le versement.

Il a été aussi question des Elections prud'homales, dont l'importance n'est pas douteuse, et en vue desquelles nous devons tous prendre nos dispositions ; — de l'adhésion des Travailleurs de la Terre à notre Confédération ; — enfin de la Confédération Internationale des Travailleurs Chrétiens, où nous occupons un rôle important dans la personne de M. Zirnheld, si bien qualifié pour nous représenter tous.

Le Congrès Confédéral aura lieu à Paris les 15 et 16 mai, et la Semaine Sociale se tiendra vers le 14 juillet.

Étant donné le peu de ressources de la caisse de notre « Union », M. Pressensé serait disposé, comme trésorier, à trou-

ver que ces réunions à Paris sont bien onéreuses ; mais, d'autre part, ayant été à même, comme délégué, de se rendre compte de l'intérêt qu'elles présentent pour la marche en avant de tous nos Syndicats dans l'union et l'entente, il n'hésite pas à affirmer qu'il faut que nous allions soit en y déléguant nos secrétaires, soit en nommant un délégué qui suivrait toute l'année les séances.

Il nous informe encore que chaque Syndicat doit fournir à Paris un questionnaire donnant l'effectif au 31 décembre 1920.

Les vœux présentés par M. Pressensé sont les suivants : 1° *Congé annuel payé* pour les ouvriers. — 2° *Transformation des Retraites ouvrières*, de façon à ce qu'elles permettent aux travailleurs de tous ordres la sécurité pour leurs vieux jours.

Syndicat des Menuisiers. — M. Fargier nous informe que ce Syndicat a voté sa transformation, afin de pouvoir s'affilier à notre « Union ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, commencée à 18 h. 45, est levée à 20 h.

La Secrétaire,
E. DROUART.

Service d'achats en commun

En raison de l'importante extension donnée à notre service d'achats en commun, nous venons engager tous nos camarades à venir profiter des avantages réels qui sont mis à leur disposition, il y a de leurs intérêts professionnels ; en effet, que demandons-nous en retour de ces avantages si appréciables : simplement que les cotisations syndicales soient à jour ; et pour donner une idée des prix que nous pratiquons, voici quelques exemples :

Huile de table, le litre.....	4 50
Savon 72 o/o, le morceau 0.400	1 20
Sucre cristallisé blanc, le kilo	3 10
Cacao non sucré, les 0.500..	4 50

et quantité d'autres articles dans les conserves, fruits secs, légumes secs, vendus dans les mêmes conditions.

Syndiqués qui voulez lutter contre la vie chère, venez sans crainte consulter notre service d'achats en commun, et en venant faire vos achats là, vous aurez réalisé un beau bénéfice qui vous remboursera largement de vos cotisations, et vous permettrez en même temps à ceux à qui vous avez confié la direction syndicale d'avoir des ressources pécuniaires qui faciliteront l'aménagement de notre Maison Syndicale, l'entretien des cours professionnels existant et la création d'autres cours aussi importants qu'urgents.

Réunion de la Commission de vente le samedi 5 mars, à 19 h.

Réunion de la Commission d'achats le samedi 12 mars, à 19 h.

La Commission de Coopération.

Le 25 mars, en raison du Vendredi Saint, il n'y aura pas de permanence ni de vente du Service d'achats en commun.

Travailleur Français, si tu veux du travail, consomme des *Produits Français*, emploie des *Produits Français*.

ETUDE SYNDICALE

Des principaux services syndicaux

Le placement professionnel peut être fait soit par un service syndical, soit par un service corporatif ; selon qu'il émane d'un Syndicat ou de la corporation tout entière, ce service centralise les offres et les demandes d'emploi, met en rapport les employeurs cherchant des employés, et les employés cherchant un emploi.

Le service de placement est une des fonctions normales de toute association professionnelle.

Le type parfait de bureau de placement serait le *bureau corporatif, bureau paritaire*, parce qu'il serait administré à la fois par les patrons et les ouvriers, et présenterait ainsi pour les uns et les autres, le maximum de garanties.

Le placement professionnel ne doit agir par aucun procédé oblique, ne doit prélever aucune rétribution à l'occasion d'un placement, ses services sont absolument gratuits.

L'enseignement syndical professionnel a pour but, au moyen de leçons pratiques et de cours techniques, de former des apprentis et d'augmenter chez les syndiqués adultes la capacité professionnelle.

Ce service, comme celui du placement, est une institution normale de la corporation. Le concours des syndicats parallèles (patronaux et ouvriers) paraît indispensable pour mener à bonne fin cette œuvre difficile ; car, pour organiser des ateliers d'apprentissage et des cours professionnels, il faut, de prime abord, de grandes ressources en argent et en hommes.

Les syndicats d'ouvriers ou d'employés trouveront toujours le moyen d'organiser avec le minimum de frais les cours professionnels les plus indispensables, les mieux appropriés.

Les syndiqués devront avoir la plus grande estime de l'éducation professionnelle : plus ils seront capables et habiles, plus ils rendront de services à leur profession, par conséquent, à leurs camarades, à la société tout entière, au pays.

E. FARGIER.

Participation aux Bénéfices

Mon cher Président,

Conformément au désir exprimé par M. Pressensé fils, à notre dernière réunion générale, relativement à la question de la participation aux bénéfices, je me permets de vous soumettre mon opinion à ce sujet.

A mon humble avis, la participation aux bénéfices est désirable pour diverses raisons :

En effet, on ne peut nier l'évolution des maisons d'industrie et de commerce vers les grandes entreprises où, sauf de rares exceptions, il ne sera plus permis au travailleur d'accéder aux sommets de l'échelle sociale.

De plus, dans une société bien organisée, le travailleur devrait pouvoir faire face à tous ses besoins autant présents que futurs ; son salaire peut tout au plus suffire à ses besoins présents.

Pour faire face au chômage, à la maladie, pour se constituer une retraite pour ses vieux jours (en dehors des retraites ouvrières qui sont dérisoires), les ressources procurées par la participation aux bénéfices lui seront indispensables.

Enfin, je pense que c'est le moyen le plus pratique, parce que le plus humain, d'obtenir des travailleurs la plus grande et la meilleure production et aussi la meilleure utilisation des matières dont ils se servent.

Intéressés aux bénéfices, ils ne manqueront pas d'observer dans leur travail la plus grande conscience et la plus grande économie.

Maintenant, deux conditions sont absolument indispensables à la réalisation de ce projet :

C'est que, tout d'abord, cette participation n'entraîne pas une diminution des salaires, parce qu'alors elle ne serait qu'un mirage. Et aussi qu'elle soit obligatoire, parce que si elle était laissée au bon vouloir des patrons, elle serait dans la plupart des cas inopérante.

Ceci posé, reste la question épineuse de la mise en pratique. Je pense qu'elle sera des plus difficiles, parce qu'il faudra envisager un grand nombre de cas particuliers demandant, par conséquent, des solutions particulières ; et, même dans les cas généraux, il y aura bien des gradations à établir pour que la loi soit juste.

Dans bien des cas on pourrait procéder de la façon suivante :

1° Accorder au Capital un intérêt suffisamment rémunérateur pour que le capitaliste ne soit pas tenté de placer ses capitaux en valeurs mobilières, immobilières ou foncières qui lui rapporteraient davantage ou tout au moins autant.

Il y aurait lieu de tenir compte de l'importance du risque couru par ce Capital

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 10, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable
Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales
Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

bourses à tous les jeunes gens de mérite qui sont capables de faire de brillantes études, à quelque milieu qu'ils appartiennent, mais, fidèles à l'esprit démocratique, elle élimine impitoyablement les incapables.

La conférence du P. Rutten

L'après-midi à 4 h. 30, avait lieu la principale réunion de ces journées, au cours de laquelle le P. Rutten devait exposer le programme des catholiques sociaux de Belgique. M. Louis Delamare, qu'entouraient MM. Ancel, Guillard et Louis Deschamps, présenta au public l'éminent collaborateur du cardinal Mercier.

Le P. Rutten entreprit ensuite l'exposé doctrinal qu'il avait annoncé.

C'est à tort, selon lui, que certains militants prétendent attacher peu d'importance au programme, il faut un plan d'action net, précis, complet. Les ouvriers n'écoutent pas les discussions et les critiques, ils vont à ceux qui leur apportent des idées cohérentes et claires, et qui sont sûrs d'avoir la vérité.

Cette vérité, elle est contenue dans un texte véridique de trente ans, l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. Mais personne ne voulut alors suivre la voie indiquée par le pape. Absorbés dans les luttes religieuses ou scolaires, les catholiques tergiversèrent, attendirent... La plupart craignaient les réformes, les trouvaient dangereuses. On traita d'utopistes les jeunes gens ardents, adeptes des nouvelles idées. On hésita si longtemps que les ouvriers acquirent la conviction que les catholiques étaient sourds aux idées de progrès.

Quand les organisations socialistes se furent développées, quand elles eurent pris sur le peuple une influence considérable, on dut constater qu'on avait fait le jeu des adversaires et qu'on s'était laissé devancer.

Chacun reconnaît maintenant qu'il faut agir. Sans doute on ne pourra pas imposer en un seul jour à des pays ébranlés par les terribles secousses de la guerre des réformes sociales radicales. Il suffit qu'on explique aux ouvriers les difficultés de la situation économique pour qu'ils comprennent cela et se contentent de réformes modestes.

Mais il faut se fixer un but et s'acheminer dès maintenant vers lui. Ce but c'est le régime de la production organisée.

Pour y parvenir il est nécessaire de créer quatre choses nouvelles :

1° Des groupements professionnels rassemblant toutes les personnes employées dans une même profession ;

2° Des conseils professionnels mixtes d'ouvriers et de patrons d'une même profession ;

3° Une réglementation du travail par des conventions collectives élaborées par les conseils professionnels. Ces conventions auront force de loi et les pouvoirs publics leur donneront des sanctions efficaces ;

4° Un conseil interprofessionnel qui étudiera les questions d'intérêt général pour toutes les professions.

C'est seulement lorsqu'on aura créé tout cela qu'on pourra sortir du malaise économique présent.

Ces syndicats nouveaux, il faut les créer avec ardeur et avec foi. Certaines gens considèrent le syndicat chrétien comme un simple instrument de lutte contre le syndicat socialiste. Une telle conception ne peut être celle des catholiques sociaux. Le syndicat chrétien est une œuvre indispensable, l'adhésion est un devoir. L'ouvrier doit pouvoir discuter avec son patron les conditions de son contrat de travail. Ce contrat n'est-il pas ce qui a le plus d'influence sur sa vie de chaque jour ? Alors qu'on lui permet de défendre ses intérêts lorsqu'il s'agit d'acte sans importance, va-t-on lui refuser de discuter les conditions du contrat qui réglera sa vie tout entière ? Il ne peut discuter avec son patron que par l'intermédiaire du syndicat, le syndicat doit donc être obligatoire.

Le régime économique tout entier doit être modifié. Quels devront être les rapports du capital et du travail ? On fait sur le sens de ces deux mots de grossières erreurs. Il faut entendre par le travail non seulement l'activité des ouvriers mais également celle des ingénieurs, des chefs de l'entreprise, des savants. Le capital n'est que l'apport des bailleurs de fonds qui n'ont aucune part directe à la gestion de l'entreprise. Entre ces deux éléments comment répartir les profits ? Dans l'état social actuel un salaire fixe est donné au travail, tout le profit va au capital. Certaines personnes voudraient renverser cela donner à l'ouvrier un intérêt proportionné au succès de l'entreprise, au capital une rémunération forfaitaire. Mais on ne peut concevoir le succès d'un pareil système.

Au lieu d'être réservé au seul capital, le profit doit être réparti entre les deux agents de la production. Dans l'état futur, le capital et le travail devront être tous deux rétribués à forfait. Le bénéfice sera

ensuite partagé entre les capitalistes et les travailleurs en proportion de leur valeur ou des risques courus.

Ainsi on parviendra à un état social meilleur, les travailleurs eux-mêmes devront collaborer à la gestion à laquelle ils seront intéressés, ils pourront dire leur mot dans la fixation des prix dont la hausse incessante les réduit à la misère.

L'heure n'est plus aux hésitations. Il faut agir et laisser de côté les timides et les sceptiques. Il ne faut pas craindre les obstacles et les contradictions, il faut aimer les combattre et les vaincre. Et surtout il faut songer sans cesse aux millions d'être déshérités dont on veut faire le bien. On ne doit pas se contenter de promettre au peuple la vie éternelle, il faut songer à son existence matérielle et la lui rendre supportable, en l'améliorant sans cesse.

Ces deux journées sociales ont fait dans tous les milieux havrais une impression profonde. Et nous savons que nos amis de la Fédération des groupes catholiques et de l'Union des catholiques sociaux ont assez de volonté et de puissance pour réaliser dans les faits le programme généreux et pratique que les orateurs de ces journées ont si brillamment exposé.

La participation aux bénéfices

L'idée d'associer plus étroitement le capital et le travail en organisation en faveur de tous les éléments qui concourent à la production, la participation aux bénéfices est ancienne déjà. Il y a quelque trente ans un vif mouvement s'était dessiné en sa faveur. Mais les expériences tentées n'ont jamais été très nombreuses ; pas plus en France qu'en Angleterre ou aux États-Unis.

Depuis quelques mois la question a été reprise et le projet de loi de M. Emmanuel Brousse qui tend à rendre obligatoire cette participation a ramené vers elle l'attention du monde industriel comme des ouvriers.

La Commission du travail de la Chambre a adressé à tous les intéressés un questionnaire très complet et la conférence internationale du commerce qui doit siéger à Lisbonne au mois de mai prochain doit discuter le problème.

C'est aussi à son examen que s'est employé, la semaine dernière, le congrès du comité de défense sociale qui réunissait sous la présidence de MM. Justin Godart député, et Deloncle, sénateur, des économistes et des représentants du monde du travail, notamment M. de Paloméra, président de la confédération des groupes commerciaux et industriels de France ; M. Gaillard, délégué de la Fédération des syndicats de l'épicerie ; G. Tessier, secrétaire général de la confédération française des travailleurs chrétiens ; M^{me} Simon, déléguée des syndicats féminins de l'Abbaye ; M^{me} Debray, secrétaire générale des syndicats féminins de la rue de Sèze ; M. Join, président du Cercle d'études des employés havrais.

M. Justin Godart a nettement précisé la situation : A l'heure actuelle il ne s'agit plus de discuter sur la théorie de la participation mais d'aboutir à cette mise en pratique de l'idée de collaboration des classes.

Capitalistes, directeurs de l'industrie, employés et ouvriers sont également intéressés à la bonne marche des entreprises. Chacun apporte sa part au succès commun. N'est-il pas équitable que chacun retire, des bénéfices réalisés, une part qui corresponde à son effort ?

Le salaire, ajoute M. Godart, est « un forfait un peu brutal et un peu sec. »

Il faut le compléter en attribuant aux travailleurs comme aux techniciens une part des bénéfices réalisés.

Il faut arriver à un résultat net et précis « pour éviter une loi qui deviendrait une nécessité devant l'indifférence des intéressés ».

Et M. Godart a rendu un hommage mérité aux industriels qui ont montré la voie en organisant dans leurs ateliers cette participation aux bénéfices qui, loin d'attenter aux droits du capital, assurera la bonne marche de la production en y intéressant tous ceux qui y collaborent.

Il a notamment cité les résultats remarquables obtenus par deux patrons catholiques de Grenoble, MM. Romanet et Joya, qui ont mis en application dans leurs usines un système tout à fait remarquable de répartition des bénéfices.

Les industriels et les négociants français seraient bien inspirés s'ils se décidaient enfin, sans attendre l'intervention législative, à donner aux travailleurs qui les emploient, dans tous les cas où on ne se heurte pas à une impossibilité, cette satisfaction légitime que constitue la participation aux bénéfices.

A l'usine comme dans le pays, l'union sacrée, l'étroite et confiante collaboration de tous sont les conditions indispensables de notre relèvement national.

Action et propagande de la C. F. T. C.

Ce qui caractérise l'activité actuelle de la Confédération française des travailleurs chrétiens c'est à la fois le développement qu'elle donne à son organisation par une incessante propagande et la part sans cesse élargie qu'elle conquiert dans la vie sociale du pays.

ACTION GENERALE

G. Tessier a fait au Ministère du travail une démarche pour réclamer des mesures immédiates contre le chômage. Le ministre a donné l'assurance que les grands travaux prévus seraient mis en exécution le plus rapidement possible et il a promis de s'entremettre auprès des patrons et des travailleurs des corporations les plus atteintes pour les amener à réduire les heures de travail afin d'occuper le plus grand nombre possible de bras. En outre, le gouvernement a donné des instructions à nos agents à l'étranger pour qu'ils réduisent considérablement les autorisations d'entrée en France des travailleurs étrangers.

A la réunion organisée par le Ministère du travail pour examiner le problème du chômage ont été convoqués les délégués de la rue de l'Abbaye et de la rue de Sèze.

Au Congrès, qui vient de se tenir à Paris sur la participation aux bénéfices, Mlle Debray, secrétaire générale des Syndicats de la rue de Sèze, a été nommée membre de la Commission paritaire d'études et G. Tessier de la Commission permanente.

Aux succès remportés aux dernières élections prud'homales il faut ajouter ceux remportés à Amiens où les organisations confédérées ont fait élire leur candidat, Desachy, à Amplepuis où le candidat de la C. F. T. C. est élu par 87 voix contre 48 au cégétiste.

Les protestations dirigées contre les élections de G. Tessier à Paris et de Cattier au Mans ont été repoussées.

A Bordeaux, Mlle Auniac, secrétaire générale des syndicats féminins de la « Ruche », a été nommée conseillère de la Chambre des Métiers de la Gironde et du Sud-Ouest pour l'enseignement ménager.

La C. F. T. C. a soutenu auprès du ministre du travail les démarches présentées par l'Union méridionale et l'Union syndicale d'Halluin pour obtenir leur représentation dans les commissions locales d'études relatives au coût de la vie.

Enfin, G. Tessier a mis au point, d'accord avec Serrarens et Brauer, la publication de la Revue de la Confédération internationale des syndicats chrétiens qui paraîtra tous les deux mois et rendra compte du mouvement international.

ACTION PROFESSIONNELLE

Fougères. — Nous avons eu l'occasion de parler déjà du conflit qui s'est élevé entre le directeur et les ouvriers de la verrerie de Laignelet.

Pour protester contre le renvoi inqualifiable du secrétaire du syndicat, M. Chaperon, employé depuis 23 ans dans la verrerie et que le patron, Chupin, ne frappait que pour ruiner le syndicat chrétien, les ouvriers ont cessé le travail et continuent sans défaillance leur grève depuis plus d'un mois. Le directeur s'est opposé à toute tentative de conciliation. Le Comité de grève a organisé des soupes communes pour les grévistes et leurs familles. Le Comité national de la C. F. T. C. ayant décidé, en présence de l'intransigeance patronale, qu'il était du devoir de la Confédération de soutenir énergiquement les camarades de Laignelet qui luttent pour la reconnaissance de leur liberté syndicale, fait appel en leur faveur à toutes les organisations confédérales.

Le Comité national, dans sa séance du 16 janvier, a voté une première subvention de 500 francs. Le syndicat des employés s'est également inscrit pour 500 fr. Une quête, parmi les membres du comité, a produit 130 fr. 50.

Cherbourg. — Afin d'amorcer la campagne pour l'application de la journée de huit heures dans les magasins, les syndicats des employés et des dames employées ont fait placarder à Cherbourg, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, une affiche demandant aux acheteurs de ne pas attendre au dernier moment pour procéder à leurs emplettes. Cette affiche a été reproduite dans tous les journaux de la ville et a produit une impression favorable.

Blois. — Le jeune Syndicat des employés a obtenu d'une banque locale l'institution d'allocations familiales en faveur de son personnel.

Bergerac. — Le Syndicat professionnel d'employés mène actuellement une campagne pour l'établissement de barèmes de salaire

minimum et, pour l'attribution d'allocations pour lutter contre le chômage qui s'étend dans la région : une caisse de chômage a été créée pour les ouvrières du textile.

Isère. — Les Syndicats libres s'organisent pour lutter contre le chômage qui s'étend dans la région : une caisse de chômage a été créée pour les ouvrières du textile.

Vienne. — Les syndicats féminins ont installé pour les ouvrières en chômage des ateliers de fabrication de pantoufles en feutre.

PROPAGANDE

Toulouse. — G. Tessier a fait une conférence le 19 décembre sur le syndicalisme chrétien, sous les auspices de l'Union sociale du midi.

Le 22 décembre il parlait à Lille, à l'école des sciences sociales et politiques sur le même sujet.

Hellemmes (Nord). — Une journée sociale s'est tenue le 9 décembre à laquelle ont participé : Vielfont, Torcq et Mlle Vion, de l'Union du Nord.

Le même jour, à Voiron, les Syndicats libres fêtaient le 15^e anniversaire de leur fondation. A l'assemblée générale, à laquelle assistait un nombreux public, Mlle Mottard a retracé l'histoire des quatre syndicats libres de Voiron.

Le 20 décembre à Grandvillars (Belfort) le syndicat cégétiste avait organisé une réunion contradictoire, au cours de laquelle Merrheim attaqua les syndicats chrétiens, reconnaissant toutefois leur indépendance vis-à-vis du patronat mais leur reprochant cependant de faire son jeu parce que recevant du pape des directives.

Hainigue, du Syndicat indépendant de la métallurgie, répondit à Merrheim, démontrant que le matérialisme de la C. G. F. rendait impossible l'union ouvrière et que les dirigeants cégétistes étaient eux-mêmes la cause de la crise de confiance dont souffre actuellement le syndicalisme. Notre camarade posa un certain nombre de questions auxquelles le leader cégétiste ne donna que des explications très évasives.

L'intervention de notre ami Hainigue a prouvé une fois de plus à nos adversaires que nous ne craignons pas de nous rencontrer avec eux et ils n'ont pas dû se louer outre mesure du succès obtenu par leur réunion.

Besançon. — Le 6 janvier, Zirnheld a exposé, à l'occasion d'une série de conférences organisées par le secrétariat social, la doctrine et le programme de la C. F. T. C. ; son discours a suscité une impression profonde dans l'esprit des 350 auditeurs présents qui ont accueilli, par des applaudissements unanimes, la péroraison du conférencier.

Le lendemain eut lieu une réunion trimes-trielle des syndicats d'Union sociale de Franche-Comté, qui permit à Zirnheld de donner à nos amis quelques précisions sur les moyens à employer pour intensifier la propagande.

Cambrai. — A la suite d'une visite de Mme Simon, fondation d'un syndicat d'employées et d'un syndicat d'ouvrières du vêtement (Abbaye).

Aux congrès que nous avons déjà mentionnés, de la Fédération des syndicats de la rue de Sèze et des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, il faut ajouter la journée syndicale organisée à Amiens le 23 janvier par les syndicats de la région et à laquelle la Confédération était représentée par Lauret et les Congrès syndicaux de Metz auquel assistait Mme Simon, représentant les syndicats féminins de l'Abbaye.

Les prochains Congrès régionaux auront lieu le 3 avril pour le Pas-de-Calais, le 10 avril à Marseille, le 1^{er} mai pour le Sud-Est et le 5 juin pour le Sud-Ouest.

Le Congrès confédéral se tiendra à Paris les 14-15-16 mai.

Signalons encore qu'une Fédération du sous-sol est en formation dans les cadres de la C. F. T. C. à la demande des mineurs d'Alsace et de Lorraine et que plusieurs syndicats d'ouvriers agricoles, notamment dans la région du Sud-Ouest, ont demandé leur affiliation à la C. F. T. C.

Enfin la circulaire mensuelle de la C. F. T. C. donne une nouvelle qui sera accueillie avec satisfaction dans un grand nombre de milieux.

« Les deux fédérations féminines de la rue de l'Abbaye et de la rue de Sèze, viennent de constituer un Comité d'entente chargé de réaliser l'unité de vues concernant l'action et la propagande des dites organisations, avec recours à l'arbitrage du bureau confédéral en cas de désaccord. »

« Cette décision, à défaut de la fusion non réalisable actuellement, donne satisfaction aux desiderata des Unions régionales. »

Les secours de chômage

La crise actuelle attire une fois de plus l'attention sur la question de l'assurance contre le chômage. Cette assurance que les grandes Fédérations ouvrières d'Allemagne et d'Angleterre ont organisé d'une façon remarquable et à laquelle elles consacrent plusieurs millions par an, est à peu près inexistante chez nous.

La Fédération du Livre est à peu près seule à l'avoir constituée et les 105.000 francs que le parlement vote depuis 1905, comme subvention annuelle aux caisses de chômage, ne sont jamais utilisés en entier.

La C. G. T. s'est toujours montrée hostile à la création de ces caisses, parce qu'elle repoussait l'idée de collaboration avec l'Etat.

Aujourd'hui, mis en présence de la misère que provoque la crise de chômage que nous traversons, plusieurs syndicats indépendants nous ont demandé de leur faire connaître les moyens d'obtenir une part de la subvention que l'Etat accorde aux chômeurs.

La situation est actuellement la suivante :

1° — Fonds municipaux et départementaux.

Un certain nombre de communes et de départements, en particulier celui de la Seine, ont constitué des fonds de secours pour les chômeurs, qui sont alimentés par leur budget propre.

L'Etat leur vient en aide en remboursant à ces Fonds 33 0/0 des indemnités versées (Décrets des 19 avril 1918 et 17 octobre 1919).

En outre, pour remédier au chômage partiel, provenant du manque de matières premières ou de charbon, il peut être constitué des caisses de secours départementales comportant obligatoirement une participation des patrons aux dépenses.

Les chômeurs qui appartiennent à un établissement affilié à une caisse de ce genre peuvent recevoir de leur patron un secours qui est ensuite totalement ou partiellement remboursé à l'employeur par la caisse de secours.

Pour participer aux secours distribués par les Fonds départementaux ou communaux il suffit aux chômeurs de s'inscrire à la mairie de leur domicile.

Dans les régions où ces Fonds n'ont pas été établis il ne reste qu'une ressource, c'est de fonder une caisse de chômage.

2° — Caisse de chômage.

Ces caisses peuvent s'organiser, soit sous la forme d'associations (loi de 1901), soit sous la forme de sociétés de secours mutuels (loi de 1896), soit comme annexe à un syndicat professionnel.

Elles peuvent être, par leur recrutement, professionnelles ou interprofessionnelles, mais l'Etat encourage d'une façon particulière les caisses fondées entre membres d'une même profession.

Quelle que soit la forme légale de la Caisse, il faut, si elle désire obtenir la subvention de l'Etat, que ses statuts se conforment à ceux qui ont été établis par le ministère du travail.

Il serait trop long d'indiquer ici quelles sont les dispositions qui doivent être insérées dans les statuts.

Les intéressés n'auront qu'à demander au ministère du travail « Direction du travail », 80, rue de Varenne, Paris, VII, l'Avis relatif aux Statuts ou règlements des Caisses de chômage.

A qui sont accordées les subventions ?

1° — Aux Caisses composées de membres exerçant la même profession et qui comptent au moins cent membres.

2° — Aux caisses locales professionnelles de 50 membres si elles sont déjà subventionnées par la commune et le département.

3° — Dans les communes de moins de 50.000 habitants, aux caisses interprofessionnelles, à la double condition qu'elles aient au moins 50 membres et qu'elles soient déjà subventionnées par la commune ou le département.

La subvention accordée par l'Etat est de 20 0/0 des indemnités versées. Elle atteint 30 0/0 quand la caisse fonctionne dans trois départements au moins et comprends plus de 1.000 membres actifs.

En pratique la Caisse de chômage pourra être fondée, soit par une Fédération, soit par un syndicat isolé, soit par une Union régionale des syndicats, encore que dans ce cas les difficultés soient augmentées par suite du caractère interprofessionnel de la Caisse.

Il serait très désirable que les travailleurs, en France, arrivent à constituer à côté de leurs syndicats, ainsi que l'ont fait leurs camarades des autres pays, des Caisses de prévoyance, qui, au moment des crises de chômage, leur procureraient le moyen d'alléger leur misère.

A tous ceux qui désireraient des indications complémentaires nous conseillons de s'adresser au Ministère du travail et au Secrétariat social (31, rue de Bellechasse).



Leur neutralité

L'Union des Métaux a publié sous la signature de l'un des secrétaires de la Fédération de la Métallurgie, le camarade Labe, un article sur l'éducation syndicale dont nous détachons les lignes suivantes :

« Eduquer et convaincre, tel est le but que nous devons poursuivre pour être à même de le réaliser un jour.

« L'un ne va pas sans l'autre d'ailleurs. L'individu qui fut-il syndiqué, conserverait intacts les préjugés, les croyances, les préventions que nous a légués un long passé de soumission, ne pourrait jamais acquérir le sentiment de la dignité et des droits que confère le travail et serait de ce fait inapte à la compréhension de l'idéal de transformation sociale dont le syndicalisme est animé. »

Ce qui signifie en langage clair qu'on ne peut devenir un bon cégétiste qu'en cessant d'être catholique.

Curieuse conception de la tolérance!

Leur respect des travailleurs

La Libre Parole rapporte qu'un certain nombre d'employés appartenant depuis dix et quinze ans aux services administratifs de l'Humanité ont reçu de l'administrateur délégué de ce journal la lettre suivante :

« Cher citoyen.

« Vous savez que le Conseil d'administration a décidé de ne pas conserver dans leur emploi les chefs de services qui ne sont pas adhérents au parti socialiste (S. F. I. C.); je me vois dans l'obligation de vous notifier la cession de vos fonctions pour le 15 de ce mois.

« Désireux que ces circonstances n'altèrent pas les relations cordiales entre vous et l'administration de l'Humanité, je vous adresse, cher citoyen, mes salutations socialistes.

« L'Administrateur délégué :

« DESPREZ. »

Ainsi débarrassés des camarades qui n'ont pas encore compris qu'hors de l'Eglise communiste il n'y a pas de salut, les administrateurs vont pouvoir, à moins que M. Jousselin n'y mette bon ordre, se partager en petit comité la galette de Moscou.

Les Journées Sociales du Havre

L'Union des catholiques sociaux du Havre vient d'organiser, les 5 et 6 février, deux journées sociales du plus haut intérêt. Un auditoire de 150 personnes, composé d'ouvriers et d'industriels a suivi les séances d'études et 500 auditeurs ont applaudi le P. Rutten à la conférence donnée le dimanche soir.

La première journée a été consacrée à l'étude du sursalaire familial.

Cette question est familière à nos lecteurs. Nous croyons devoir cependant reproduire dans son entier le compte rendu qu'a publié le *Havre-Eclair*, de la conférence de M. Louis Deschamps.

Repondant à certaines protestations récentes qu'ont fait entendre divers patrons contre l'expression de « sursalaire » appliquée disant-ils à une allocation qui doit conserver le caractère d'une pure libéralité, M. Louis Deschamps n'a pas craint d'indiquer qu'aux yeux des catholiques sociaux le sursalaire constitue « une véritable créance de l'ouvrier père de famille sur son employeur ». Formulée par un industriel, de la valeur de M. Deschamps, cette déclaration revêt une importance qu'il n'est pas nécessaire de souligner davantage.

« La réunion, écrit le *Havre-Eclair*, était présidée par M. Paul Guillard, conseiller général, qu'entouraient le conférencier du jour, MM. Georges Ancel, député, Louis Delamare, président du Patronage, et le R. P. Foulon, prieur des frères prêcheurs.

En présentant le conférencier, M. Paul Guillard exposa tout d'abord les origines de ces journées sociales et montra qu'elles étaient une émanation directe des grandes semaines sociales de France.

La conférence de M. Louis Deschamps

M. Louis Deschamps aborda ensuite la question du sursalaire. L'ouvrier chargé de famille a-t-il droit à un supplément de salaire, la concession d'un sursalaire n'est-elle, au contraire, qu'une libéralité facultative, une charité? Non, affirme le conférencier, il n'y a rien là qui ressemble à une libéralité, car l'ouvrier père de famille, a une créance sur son employeur. C'est grâce à lui que d'autres ouvriers assureront plus tard la continuité de l'œuvre, grâce à lui que les employeurs pourront laisser ouvertes leurs usines. Sans revenir à l'ancienne conception du patron traitant ses ouvriers comme un père de famille traite ses enfants, on doit admettre qu'il incombe aux chefs d'entreprise d'assurer l'existence de ses salariés et spécialement celle des pères de familles nombreuses.

Le sursalaire familial est d'abord apparu sous forme d'indemnités de cherté de vie accordées aux familles nombreuses. En 1890, quelques compagnies de chemins de fer en commencèrent l'application. MM. Harmel et Romanet, de Grenoble, l'accordèrent à leur personnel. Mais c'est surtout ces dernières années que l'idée a pris un grand développement et qu'à Rouen et au Havre de nombreuses caisses furent fondées. C'est le 1^{er} mai 1920 que fut créée au Havre l'importante caisse des employeurs de main-d'œuvre et peu après on fonda pour les employés la caisse dotale familiale à laquelle adhèrent 45 importantes maisons.

A Rouen, 110 cotisants qui versent annuellement à l'ensemble de leur personnel la bagatelle de 110.000.000 francs comme salaires, répartissent déjà aux pères de familles nombreuses plus de deux millions par an.

Des parlementaires ont essayé de réglementer et d'étendre ces dispositions bienveillantes. Une proposition Bokanowski est toujours pendante devant la Chambre, mais il faut craindre l'ingérence coûteuse de l'Etat qui ne manquerait pas de créer une organisation de fonctionnaires rétribués sur les versements au détriment des ouvriers et des patrons. D'ailleurs l'Etat suit le mouvement, il ne le précède point puisque c'est seulement en 1917 qu'il a consenti à accorder le sursalaire à une partie de son personnel.

Les socialistes et les sceptiques ont-ils raison lorsqu'ils déclarent que ces initiatives font sortir les patrons de leur rôle, que la solidarité sociale est une utopie et que l'inévitable lutte de classe empêchera toujours l'application de pareilles idées? Il ne faut pas l'admettre, le sursalaire familial répond à un besoin national. Sans lui il serait impossible que les classes laborieuses créent et élèvent les jeunes

Français dont la France a besoin pour remplacer ses morts.

M. Guillard remercie le conférencier et le félicite, puis il cède la parole à M. Dupont qui annonce que les entrepreneurs de main-d'œuvre ont, hier, en réunion générale, décidé de répartir 290.000 francs entre ceux de leurs 8.000 ouvriers qui sont pères de familles nombreuses. Il signale l'extrême honnêteté des ouvriers bénéficiaires qui déclarent très exactement leur situation de famille et poussent parfois le scrupule jusqu'à reverser l'argent touché sans droit, lorsque par exemple, un de leurs enfants est mort. Il signale que certaines gens sont hostiles au mot de sursalaire et lui préfèrent celui d'allocation familiale.

M. Louis Delamare explique le fonctionnement de la première caisse de dotation pour les employés de commerce. Pour le premier et le deuxième enfant, une allocation de 20 francs est accordée, pour le troisième 25 francs, pour les autres 35 francs par enfant. De plus, à chaque naissance, la caisse verse une prime de 200 fr.

Au nom du syndicat des employés de bureau havrais, M. Louis Siefrid réclame l'obligation d'adhérer aux caisses de sursalaire, il déclare que la négligence de certains employés rend cette mesure nécessaire.

M. Damoiseau redoute que l'Etat, ému du succès de ces caisses de sursalaire, tente d'établir sur elles son monopole.

M. Georges Ancel député, expose les efforts faits par les membres de la « Caisse de dotation » dont il est président, pour obtenir des adhésions. Il souhaite que le champ de l'œuvre s'élargisse sans cesse. Sur une question de M. Le Chevallier, il déclare que la Chambre des Députés est tout à fait hostile à une intervention étatique et qu'elle veut laisser le champ libre aux initiatives privées.

Une réunion d'étude

Le dimanche matin c'est encore M. Louis Deschamps qui prend la parole devant les membres des cercles d'études du Havre. Il étudie le rôle des élites.

« Une démocratie ne peut se passer d'élites, elles sont même plus indispensables dans une démocratie que sous tout autre régime. Le devoir de chacun est donc de se perfectionner dans son savoir professionnel et de réaliser chaque jour un progrès. Il faut que chaque citoyen ait des convictions fortes, qu'il les ait raisonnées et qu'il sache les défendre. Le moment présent est favorable. Pendant la guerre, beaucoup de gens ont développé leur sens critique et leur sentiment des nécessités sociales. Ces gens peuvent former l'élite qui nous manque; il suffit de les encourager.

Un certain nombre d'obstacles peuvent s'interposer. C'est d'abord l'absence de sens social, le défaut de compréhension des droits et des devoirs de chacun. Mais cette absence de sens social est la révélation d'une stérile égoïsme. Il faut désirer l'amélioration de l'état social, il faut rechercher en commun les moyens de hâter le progrès. Un autre très grand danger se présente; la raréfaction de la natalité. Si peu d'enfants sont mis au monde, nous aurons plus tard des troupes peu nombreuses, mais nous aurons surtout peu d'hommes d'élite.

Et pourtant l'industrie a besoin de chefs instruits qu'il faut former. Les méthodes en usage sont mauvaises. La haute instruction professionnelle est négligée, l'enseignement post-scolaire est encore à créer et les écoles primaires ont des programmes peu pratiques et peu adaptés aux besoins modernes. Les syndicats d'ouvriers et d'employés qui traitent parfois à égalité avec les patrons ont besoin eux aussi de chefs responsables, instruits et conscients de leurs devoirs. Il faut former ces élites et se souvenir que, selon le mot d'Herriot « un homme supérieur rend plus de services à son pays que vingt hommes médiocres. »

Le P. Rutten revient très finement sur certaines paroles du conférencier. Le grand bienfait de la démocratie c'est précisément de permettre le recrutement des élites. La démocratie ce n'est pas le nivellement sans valeurs et sans supériorités, c'est le libre accès des hautes fonctions à tous les hommes de talent, de savoir et de caractère. Et c'est pourquoi la fondation universitaire qu'on vient de créer en Belgique est une œuvre éminemment démocratique. Cette fondation assure des

et de lui accorder un taux d'intérêt proportionnel à ce risque.

Ce taux pourrait être déterminé, par exemple, de la même façon qu'est déterminé le taux à appliquer au chiffre d'affaires dans la loi sur les bénéfices industriels et commerciaux : par une Commission comprenant des fonctionnaires et (en plus grand nombre parce que plus compétents) des représentants des différentes entreprises industrielles et commerciales.

Une fois cet intérêt servi, le reste pourrait être partagé entre la Direction d'une part et l'Exécution d'autre part à raison de un tiers à la Direction (qui a la plus lourde charge de l'Entreprise) et les deux autres tiers à l'Exécution.

La Direction comprendrait le capitaliste (si toutefois il travaille dans l'Entreprise), le gérant ou fondé de pouvoir, les chefs de bureau, les contremaîtres. L'Exécution comprenant l'ensemble des employés et des ouvriers.

Cependant ceci n'est qu'une simple idée qui ne saurait s'appliquer à tous les genres d'entreprises. Ne serait-ce que dans celle où je travaille, parce que si elle y était appliquée je ferais trop vite fortune au gré de mon patron, le personnel y étant réduit à sa plus simple expression.

La participation aux bénéfices entraînerait naturellement la participation à la gestion. Et celle-ci, pourvu qu'elle fût appliquée dans un esprit de concorde, ne pourrait qu'être profitable à tous : A l'Entreprise qui bénéficierait des bonnes idées et de l'expérience des travailleurs délégués à cet effet ; aux travailleurs eux-mêmes qui, par elle, feraient leur éducation des affaires et deviendraient plus aptes à bien comprendre les grands problèmes économiques.

(A suivre) G. LE MOULT.

Syndicat des Employés DU Commerce et de l'Industrie

Par suite de la transformation de section du Syndicat de Paris en Syndicat autonome, le bureau a été amené à changer la carte syndicale, qui devient par ce fait, en même temps que carte syndicale, carte confédérale ; ces cartes sont prêtes et à la disposition des syndiqués qui sont invités à venir les retirer au siège, 6, rue de Bel-Air, tous les vendredis soir, de 6 h. 1/2 à 8 h.

Des élections pour le Conseil départemental des Pupilles de la Nation vont avoir lieu le dimanche 20 mars. Ces élections se font au moyen de délégués mandatés par une assemblée générale des Syndicats électeurs.

Le dimanche 6 mars, à 9 h. 1/2 du matin, au siège du Syndicat, aura lieu la réunion générale à l'effet de nommer les délégués que la loi nous accorde, et de mandater ces délégués pour voter le dimanche 20 mars pour le renouvellement du Conseil départemental des Pupilles de la Nation.

Le Bureau syndical.

DÉCÈS

Gabrielle Praud, rappelée à Dieu le 13 février, âgée de 4 mois.

A notre camarade Louis Praud, nous offrons le réconfort de nos bien fraternelles condoléances.

Syndicat de la Métallurgie

Séance du 13 Février 1921

La séance est ouverte à 9 h. 30.

On procède dès l'ouverture de la séance au renouvellement du Bureau.

M. Perrin reste président.

M. Pignet, vice-président.

M. Guérin et M. Chevalier sont élus secrétaires ; MM. Dury et Garreau, trésoriers.

Aussitôt le scrutin terminé, la séance d'étude commence ; le sujet est l'établissement de la caisse de chômage.

Le président, dans un court historique sur les conditions du travail dans l'ancienne France par les corporations, montre que le chômage ne pouvait alors exister et que la condition du travailleur de ce temps-là était bien plus intéressante qu'aujourd'hui, que l'ouvrier avait plus de congés que maintenant ; que ces congés étaient payés, ce qui n'empêchait pas la France d'être la première des nations ; puis, passant au vif du sujet, il montre que la caisse de chômage doit être organisée par la Confédération, afin de centraliser l'organisation et pour supprimer le plus possible les frais d'administration.

Le secours de chômage doit être donné chaque fois que le chômage imposé est indépendant de l'ouvrier, que ce secours doit être suffisant et ne pas représenter une aumône et que pour ce faire il est nécessaire qu'une partie soit payée par l'ouvrier, par le patron et par l'Etat.

Il est décidé qu'au prochain Congrès les délégués nantais devront défendre ce point de vue.

La prochaine réunion d'étude : aura lieu le troisième dimanche de mars, le 20 mars, à 9 h. 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Le Secrétaire,
GUÉRIN.

Syndicat de l'Aiguille

Le dimanche 13 février, à notre siège social, 6, rue de Bel-Air, avait lieu notre réunion générale et réunion d'étude aussi.

Nos deux sections sont là presque au grand complet ; la salle qui, cependant, est vaste, est presque trop petite, c'est dire l'intérêt qu'ont nos syndiqués à suivre ces réunions.

Une courte mais fervente prière appelle la bénédiction de Dieu sur nos travaux. La parole est donnée à M. Fargier, président de l'Union départementale, qui a bien voulu venir nous expliquer la fusion de la Coopérative Nantaise, du nombre des nôtres et des intérêts, avec le Service d'achats en commun, fondé par le Syndicat des Employés hommes, et qui a déjà rendu de si grands services. Le conférencier sut calmer les inquiétudes que quelques-uns d'entre nous avaient eu au sujet de leurs actions. Celles-ci auront toujours la même valeur — une seule différence existe entre les deux systèmes : la ristourne faite autrefois en fin d'année ne sera plus faite, car les denrées fournies au siège le sont aux prix les plus réduits possible, c'est la ristourne touchée au moment de l'achat, par conséquent la plus sûre, l'intérêt légal étant toujours servi aux actionnaires ; une condition est cependant exigée des syndiqués : c'est que pour profiter des achats en commun

les cotisations syndicales doivent être payées régulièrement, car la carte ou le livret syndical seront souvent demandés par les vendeurs.

La parole est ensuite donnée à M. le curé Robert, qui vient se dévouer pour continuer l'œuvre si bien commencée par notre Cercle d'étude ; dans une causerie aimable, spirituelle, nous voyons avec notre conférencier la façon d'arriver à discerner ce qui différencie le miracle de certains faits que l'on pourrait croire à première vue miraculeux, mais qu'un examen, même sommaire, fait bientôt apercevoir comme des faits plutôt diaboliques et qui entraînent à la superstition.

Nous nous séparons heureuses et contentes d'avoir pu nous instruire, et nous promettons de mettre en pratique les leçons et les conseils que nous venons entendre et aussi nous donnant rendez-vous pour la prochaine réunion qui aura lieu en avril prochain.

ANNIC.

Section des Dames

VIE SYNDICALE

Nous vivons une bonne année syndicale. Nos services fonctionnent bien, nos réunions se poursuivent régulières et bien suivies. Que cette constatation nous soit une excellente émulation. Disons-nous toutes, et chacune en notre particulier : Ce qui a été fait est bien. Ce qui reste à faire doit être mieux encore. A ces réunions auxquelles je n'ai pas manqué j'irai encore, mais j'y apporterai une attention plus soutenue, un intérêt plus vif, une plus grande soif de m'instruire, de connaître mieux tout ce qui constitue notre vie syndicale. Je serai une ardente. — Ah ! être ardente, tout est là. Mettre de son cœur, c'est-à-dire du meilleur de soi dans cet effort syndical qui doit, pour le bien de tous les travailleurs, prendre chaque jour plus d'extension, lui apporter sa part d'intelligence, de bonne volonté, de dévouement ; contribuer dans sa mesure à son progrès, en faire un des chers buts de sa vie, se réjouir de sa progression, avoir peine de ses difficultés, mais sans jamais pourtant se décourager, l'aimer enfin.

Eh oui ! aimons, dans toute la belle acceptation du mot, notre syndicat. N'a-t-il pas pour but notre seul bien, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel ? La nette conscience de notre devoir et le juste accomplissement de ce devoir, il nous l'apprendra, et si nous sommes fidèles à cet enseignement de nos devoirs, quelle paix en nous, quelle sérénité !

Apprécions cette formation intelligente et bonne et faisons-en bénéficier autour de nous le plus grand nombre de travailleurs.

Ayons au cœur ce désir très généreux de faire connaître chacune dans notre milieu de travail, les grands bienfaits de l'organisation professionnelle pour les travailleurs et pour la Société tout entière.

La Secrétaire,
M. S.

CERCLE D'ETUDES

La réunion mensuelle du Cercle d'Etudes s'est tenue dimanche 13 février. Le sujet développé : « Le mouvement syndical féminin en France ».

Ce sera, nous est-il dit, l'occasion d'un long voyage à travers la France, la douce France aux aspects différents, aux climats variés, mais si belle toujours, si grande, si riche en vertus, en dons de l'esprit et du cœur. Et dans l'éclat de ces dons, celui de la Charité, vertu si française, se manifeste particulièrement.

Le développement de nos Syndicats en est une admirable application. Il y a moins de vingt ans, en septembre 1902, se réunissait pour la première fois, dans une modeste salle d'emprunt, une cinquantaine à peine de travailleuses, employées, ouvrières, institutrices, dans le but d'unir leurs efforts pour la protection de leurs intérêts professionnels.

Cette initiative répondait bien à un besoin, car 10 ans après, les syndiquées étaient 4.800 ! Et cette progression a continué ; des sections se sont constituées, multipliées dans la banlieue de Paris et en province. Pour être une force plus grande, plus capable d'action efficace, les syndicats féminins sont entrés en novembre 1919 dans la Confédération des Travailleurs en France, qui s'est donnée pour but de créer un mouvement du syndicalisme chrétien en reliant toutes les organisations existantes et à venir.

Puis ce fut l'exposé de l'admirable action syndicale à travers la France, de ses réalisations si encourageantes et permettant encore pourtant tant d'ambition. Nos grandes villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, ont réalisé des prodiges, mais partout dans la Vienne, à Toulouse, à Dijon, dans le Nord, en Normandie, l'action syndicale s'exerce, et combien efficacement ! Cours professionnels ; escompte dans les magasins ; coopérative de consommation ; colonies de vacances ; maisons de repos ; visites des malades.

Pour la formation professionnelle : Le Journal syndical au moins mensuel ; la Bibliothèque ; les Cercles d'études ; les Journées syndicales ; les Congrès.

Nantes ne le cède en rien en ardeur et en résultats. En deux ans 500 syndiquées, l'établissement de 10 services ou commissions fonctionnant déjà heureusement, et des dévouements, des initiatives, des bonnes volontés qui cherchent sans cesse et qui réaliseront leurs désirs.

Pour conclure ce résumé, quelques considérations de M. Catla, si compétent en la matière. Que cet exposé confirme la confiance des syndiquées, qu'elles soient convaincues de la nécessité de l'expansion de l'idée syndicale, de l'utilité d'entretenir des relations avec les sections des villes et des régions différentes. L'expérience d'autrui peut encourager à tenter ce qui a été résolu comme à se préserver d'erreur.

N.B. — Le prochain Cercle d'étude aura lieu le dimanche 13 mars, à 8 h. 3/4 précises, 18, rue Talensac. Sujet : L'Épargne, les Banques.

Nous rappelons qu'il n'est pas envoyé de convocations pour le Cercle, bien prendre note de la date.

POUR LA VIE MOINS CHÈRE

Le magasin de Coopération, 6, rue de Bel-Air, est ouvert les lundi, mercredi et samedi tout l'après-midi, de 14 h. à 18 h., et le vendredi soir, de 18 h. 1/2 à 20 heures.

Toutes les syndiquées ont droit à la Coopération, elles-mêmes ou la personne chargée des achats dans leurs familles n'a qu'à se présenter avec la carte syndicale.

COTISATIONS

Qu'il suffise de rappeler que le moment est venu de s'acquitter pour que chacune s'exécute.

Je dis donc à toutes nos chères syndiquées : La cotisation (6 fr. par an, pas d'augmentation) se réglant au début de l'année, ne manquez pas de passer à la Permanence, 18, rue Talensac, ouverte tous les jours de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 et de 12 h. 1/2 à 13 h. 1/2, et les 2^e et 4^e dimanches du mois, de 10 à 11 heures.

Cours Professionnels

Notre Service de Placement s'emploie avec le plus grand dévouement à procurer à nos syndiquées d'avantageuses situations. Pour arriver au meilleur résultat, elle recommande très instamment de suivre les cours professionnels établis 18, rue Talensac.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS-MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — Rideaux — Literie — Tapis
Manufacture au Mont-Goguet

VOUS ECONOMISEREZ 6 % environ sur vos assurances-vie,
5 % environ sur vos assurances-incendies,
avec les réductions de tarifs dont je puis vous faire bénéficier actuellement

Rentes viagères aux meilleurs taux, Accidents, Vol, etc.

Léon de JOANNIS,

La CONFIANCE-VIE,

La Caisse Centrale de Capitalisation,

3, Place de l'Écluse, Nantes.

Je cherche des agents, adressez-vous à moi, vous pouvez facilement doubler vos revenus, sans négliger votre travail habituel.

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest